



14ème législature

Question N° : 87514	De M. Stéphane Demilly (Union des démocrates et indépendants - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > femmes	Tête d'analyse > politique à l'égard des femmes et égalité pro	Analyse > perspectives.
Question publiée au JO le : 25/08/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Stéphane Demilly interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les intentions du Gouvernement afin de rendre le marché du travail moins défavorable aux femmes et d'améliorer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle pour les familles de notre pays. Selon les chiffres de l'INSEE, parmi les femmes âgées de 20 à 64 ans ayant achevé leur formation initiale, 67 % ont un emploi contre 76 % pour les hommes. En équivalent temps plein (ETP), le taux d'emploi des femmes n'est plus que de 59 % contre 74 % des hommes. Le 1er vice-président de la Commission européenne chargé de l'amélioration de la législation, des relations interinstitutionnelles, de l'État de droit et de la charte des droits fondamentaux, Frans Timmermans, lors de la présentation d'une feuille de route pour l'équilibre vie privée - vie professionnelle en août 2015, a notamment déclaré : « Dans l'Union européenne, trois quarts des hommes ont un emploi, contre seulement un peu plus de 60 % des femmes. C'est un problème moral et social, parce que les femmes sont donc plus susceptibles de tomber dans la pauvreté ». Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette feuille de route européenne ainsi que les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour répondre à cette problématique en France.